

Nombre de membres
En exercice : 8
Présents : 6
Pouvoirs : 1
Votants : 7

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le 19/07/23
ID : 041-214101321-20230707-421-DE

693

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 7 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois le sept juillet à dix-huit heures, le conseil municipal de Méhers, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles LIONS, Maire

Date de convocation : 3 juillet 2023

PRÉSENTS : LIONS Gilles, FICHTEN Marie-Pierre, FRANQUELIN Jean – Philippe, DEBRUYNE Caroline, TEITGEN Carole, LIONS Pascale

Absente excusée : MARC- MARTIN Nicole

Absent non excusé : M THIBAULT Darig

Pouvoirs : Mme MARC-MARTIN donne pouvoir à Mme FICHTEN M.Pierre

Secrétaire de séance : Mme FICHTEN Marie-Pierre

421- OFFRE FINANCIERE 1 RUE DE SOLOGNE

Monsieur le maire rappelle au conseil que l'opération d'acquisition et de rénovation de la maison sise au 1 rue de Sologne, est inscrite au budget 2023 de la commune, section investissement pour un montant total de 149 000 € :

- Acquisition amiable pour un montant de 12 000 €
- Travaux de rénovation à hauteur de 120 000 €
- Honoraires architecte (mission PC et maîtrise d'œuvre) 9 000 €

Cette opération est suivie par LA FONDATION DU PATRIMOINE et, bénéficie des subventions ENERGETIS (50% du coût menuiseries extérieures, isolation) DEPARTEMENT au titre de la sauvegarde du patrimoine du patrimoine non protégé (22% du montant des travaux de clos couvert)

Le reste à réaliser pour la commune est de 90 000 €, qu'il convient de financer sur du long terme en tant qu'investissement.

Des offres financières sont présentées au conseil :

Après avoir étudié ces offres et après en avoir délibéré, le conseil municipal à 6 voix pour et 1 contre accepte l'offre du CRCA pour Un montant de 90 000 € au taux fixe de 4,20 %, moyennant une échéance trimestrielle constante de 1 668,45 € sur 20 ans

- Commission de mise en place 90,00 €

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire, LIONS Gilles

Transmis en préfecture le 13 juillet 2023

Certifié exécutoire le 13 juillet 2023



[Handwritten signature]